

Pour enseigner l'histoire, la géographie et l'éducation civique, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale : le CAPES d'histoire-géographie (Certificat d'aptitude au professorat du second degré) pour enseigner en collège ou lycée ou le CAPLP lettres-histoire (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel) pour enseigner en lycée professionnel et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

Les licences d'histoire ou de géographie ou d'histoire-géographie sont proposées à l'université Rennes 2, à l'université de Bretagne Occidentale et l'université de Bretagne-Sud.

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Histoire et géographie étant à parité aux concours, un cursus d'histoire devra être complété par des enseignements de géographie, un cursus de géographie devra être complété par des enseignements d'histoire.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours histoire-géographie

Ce parcours est proposé sur les sites universitaires de formation de l'ESPE de Bretagne : université Rennes 2, université de Bretagne Occidentale et université de Bretagne-Sud. Ce parcours ne prépare qu'au CAPES.

✓ Conditions d'accès au master

Suite à la modification de la loi concernant les conditions d'accès en master, votée le 19 décembre 2016, une sélection sur dossier est organisée dans toutes les mentions du master MEEF.

✓ Avant le concours : le master 1, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de cette première année est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPES d'histoire-géographie), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique.

✓ Le CAPES (en fin de M1) est un concours national.

Le descriptif des épreuves du concours est joint à ce document.

Les étudiants qui seront admis au concours à la fin de leur master 1, mais n'auront pas validé leur année, pourront conserver pendant un an le bénéfice de leur admission au concours. Ce report d'admission leur permettra d'avoir une nouvelle chance d'obtenir leur master.

✓ Après le concours : le master 2, une formation en alternance

Cette deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier.

Pour les étudiants admis au concours, la deuxième année de master inclut une période en alternance en responsabilité dans un établissement. Ils exercent à mi-temps, sont rémunérés à temps plein et ont alors le statut de fonctionnaire stagiaire.

Les étudiants ayant échoué au concours poursuivent leur cursus en M2 avec un parcours spécifique leur permettant de préparer à nouveau le concours.

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis au CAPES d'histoire-géographie au plan national

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2009	616	4028	616	15,30
2010	610	3484	610	17,50
2011	550	2179	550	25,24
2012	580	2115	580	27,42
2013	715	2300	715	31,09
2014	635	3443	635	18,44
2015	685	3108	685	22
2016	700	3094	700	22,62
2017	680	2919	680	23,30

Pour enseigner en lycée professionnel

✓ Le concours

Pour enseigner l'histoire et la géographie en lycée professionnel, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPLP lettres-histoire (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent. Vous enseignerez alors le français et l'histoire-géographie. Il est possible de se présenter la même année, à la fois au CAPES et CAPLP.

✓ Le cursus

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements de lettres pour vous préparer à la bivalence du CAPLP.

Le parcours histoire-géographie proposé sur les sites universitaires de formation de l'ESPE de Bretagne : université Rennes 2, université de Bretagne Occidentale et université de Bretagne-Sud ne prépare pas à ce CAPLP.

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis au CAPLP lettres-histoire au plan national

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2009	210	1932	210	10,90
2010	210	1532	210	13,70
2011	230	710	228	32,11
2012	250	628	222	35,35
2013	295	640	249	38,91
2014	188	752	188	25
2015	210	701	210	29,96
2016	237	764	237	31,02
2017	220	734	220	29,97

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPES et le CAPLP

✓ A la date de publication des résultats d'admissibilité

- Justifier au minimum d'une inscription en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ;

- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau ;

✓ Pour être nommé **fonctionnaire stagiaire**, justifier d'une inscription en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master MEEF.

✓ Pour être **titularisé**, justifier d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
ESPE de Bretagne	www.espe-bretagne.fr

Mise à jour novembre 2017



Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Bretagne

153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - Fax 02 99 54 64 00 - www.espe-bretagne.fr

Descriptif des épreuves du CAPES externe d'histoire-géographie

Arrêté du 19 avril 2013 modifié par arrêté du 13 mai 2015

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition.

La composition porte sur l'une des questions mises au programme.

A la composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation de la thématique proposée dans le cadre des enseignements.

Lorsque la composition porte sur la géographie, elle peut comporter un exercice cartographique.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

2° Commentaire de documents.

A partir d'une analyse critique des documents scientifiques se rapportant au programme, le candidat propose une exploitation adaptée à un niveau donné. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses méthodes. Une production graphique peut être demandée.

Durée : cinq heures, coefficient 1.

Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur la géographie. Lorsque la première épreuve d'admissibilité porte sur la géographie, la seconde épreuve d'admissibilité porte sur l'histoire.

B. — Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve porte sur une des deux parties (histoire ou géographie) du champ disciplinaire, tirée au sort.

Le candidat construit un projet de séance de cours comprise dans un projet de séquence d'enseignement, sur un sujet proposé par le jury, éventuellement accompagné de documents divers (scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels, travaux d'élèves). L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

Durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; coefficient : 2.

2° Epreuve d'analyse de situation professionnelle.

L'épreuve porte sur la partie (histoire ou géographie) n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

L'épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Le dossier est constitué de documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, d'extraits de manuels, de productions d'élèves, et présente une situation d'enseignement en collège ou en lycée.

Le candidat en propose une analyse. Son exposé est suivi d'un entretien avec le jury, au cours duquel il est conduit à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation du dossier : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 2.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission est constitué par trois grandes questions d'histoire et trois grandes questions de géographie articulées aux programmes scolaires. Il est périodiquement révisé et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Descriptif des épreuves du CAPLP externe lettres-histoire

Arrêté du 19 avril 2013 par arrêté du 21 mai 2014

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Epreuves d'admissibilité

1° Lettres : L'épreuve comporte :

— le commentaire d'un texte littéraire répondant aux entrées du programme de CAP et aux objets d'étude du programme du baccalauréat professionnel en trois ans.

— le traitement d'une question de grammaire permettant d'éclairer le sens du texte.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

2° Histoire et géographie L'épreuve comporte :

— le traitement d'un sujet historique ou géographique sous une forme composée ;

— le commentaire d'un document dans la discipline n'ayant pas fait l'objet de la composition.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

En lettres, le programme du concours est celui des objets et domaines d'études des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel en trois ans).

En histoire et géographie, le programme du concours est constitué de questions, périodiquement renouvelées et publiées sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

B. — Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du ou des champs disciplinaires du concours, notamment dans leur rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle (coefficient 4).

Un tirage au sort détermine pour le candidat la valence sur laquelle porte l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes).

L'épreuve consiste :

a) En lettres, en l'étude d'un texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP, puis à partir du texte, en l'étude d'un point de langue (lexique, grammaire, orthographe) en vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale ;

b) En histoire et géographie, en la présentation d'une leçon portant sur un sujet d'histoire ou de géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

2° Epreuve à partir d'un dossier (coefficient 4).

L'épreuve porte sur la valence n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

Premier cas : lettres :

L'épreuve consiste en une séquence d'enseignement à partir de documents en lien avec un des objets ou domaines d'étude au programme : textes littéraires, reproductions d'œuvres d'art, photogrammes, articles de presse ou écrits d'élèves.

Second cas : histoire et géographie :

L'épreuve conduit au traitement professionnel d'un corpus de documents d'histoire ou de géographie, invitant le candidat à associer ce corpus à un thème des programmes d'enseignement de ces disciplines, à choisir un des documents proposés et à en présenter l'analyse scientifique et l'utilisation pédagogique qu'il en ferait en classe.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix didactiques et pédagogiques. Le jury vérifie, à l'occasion de cet échange, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de la préparation : deux heures trente minutes ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes).